

## **APPEL A CANDIDATURE**

### **POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITÉ**

Le Collège communal annonce le renouvellement intégral de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité en exécution des articles D.I.7 à D.I.10 du Code du Développement Territorial.

Le conseil communal choisit les membres de la commission en respectant :

- 1° une représentation spécifique à la commune des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques et de mobilité ;
- 2° une répartition géographique équilibrée ;
- 3° une répartition équilibrée des tranches d'âge de la population communale ;
- 4° une répartition équilibrée hommes- femmes.

Le présent avis fait appel aux candidatures à la fonction de président et des membres de la commission.

L'acte de candidature contient :

1° les nom, prénom, âge, sexe, profession et domicile du candidat ; Le candidat est domicilié dans la commune ou le siège social de l'association que le candidat représente est situé dans la commune.

2° parmi les intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques ou de mobilité, celui ou ceux qu'il souhaite représenter, soit à titre individuel soit à titre de représentant d'une association ainsi que ses motivations au regard de ceux-ci ;

3° lorsque le candidat représente une association, le mandat attribué par l'association à son représentant.

Un formulaire détaillant ces informations, disponible à l'administration communale, service urbanisme ou sur le site [www.nandrin.be](http://www.nandrin.be), peut être utilisé pour introduire les candidatures.

Sous peine d'irrecevabilité, les actes de candidatures sont adressés au collège communal dans les délais suivants : du 21/03/2019 au 20/05/2019 inclus.

- soit par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi) ;
- soit par courrier électronique ;
- soit déposé contre récépissé auprès des services de l'administration communale.

Toute demande de renseignement est adressée au service urbanisme, place Ovide Musin, 1 à 4550 Nandrin, [urbanisme@nandrin.be](mailto:urbanisme@nandrin.be).

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général,  
Pierre JAMAIGNE

le Bourgmestre,  
Michel LEMMENS